



# PRANGINS INFO

JOURNAL DES AUTORITÉS

## ÉDITORIAL

Les enjeux de mobilité, d'environnement et d'urbanisation engendrés par la croissance démographique soutenue de notre région dépassent bien souvent les frontières de notre commune. Pour y faire face, le Conseil régional du District de Nyon, aussi appelé Régionyon, nous offre une structure de collaboration qui facilite la concrétisation de projets supra-communaux répondant à ces défis.

Quelles pourraient être les modalités de financement permettant la réalisation de ces projets indispensables? Quel avenir désirent nos communes pour l'institution Régionyon qui les représente?

Voilà les interrogations auxquelles la Commission des Investissements Régionaux (CIR), suite à l'échec du programme d'investissement régional (PIR), a essayé d'apporter réponse en 2014. Le rapport final de cette commission régionale issue du législatif a été présenté en décembre 2014 ([www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch)). Il propose un nouveau dispositif de financement des projets régionaux ainsi que des changements dans le fonctionnement du Conseil régional, notamment en matière de représentativité de ses organes.

Suite à ces travaux, le pouvoir exécutif du Conseil régional va présenter deux préavis aux communes: le premier concerne le dispositif de financement des projets régionaux et le deuxième les révisions statutaires qui découlent d'un changement d'organisation. Espérons que cette démarche sera empreinte de succès afin que notre région puisse véritablement concrétiser la réalisation de projets indispensables à l'accompagnement de son développement.

**Dominique-Ella Christin**  
*Municipale*  
*Vice-Présidente de la Commission des Investissements Régionaux*

Juin 2015 - N°7





## LA COMMUNE DE PRANGINS CHANGE DE MODE D'ÉLECTION

En 2011, la majorité des Vaudois a approuvé l'introduction du système de l'élection à la proportionnelle dans les communes de plus de 3'000 habitants. Ce système concerne dix-sept communes vaudoises et en particulier celle de Prangins pour les élections communales de février 2016.

Les citoyennes et les citoyens se prononcent d'abord pour une liste correspondant à un parti et/ou à une entente communale et ensuite pour une personne. On commence par compter les suffrages des partis et/ou d'une entente communale, afin de déterminer leur poids. Ensuite, on détermine leur nombre de sièges. A l'intérieur des partis et/ou de l'entente communale, sont élus les candidats qui récoltent le plus de voix.

Dans ce système, les électeurs ont autant de voix que de sièges en jeu dans la Commune. Pour Prangins, cela correspond à cinquante-cinq voix. Ils peuvent voter pour des candidats de listes différentes et cumuler deux voix sur le même candidat. Le nombre de voix de chaque liste est calculé en additionnant les voix obtenues par les candidats de la liste.

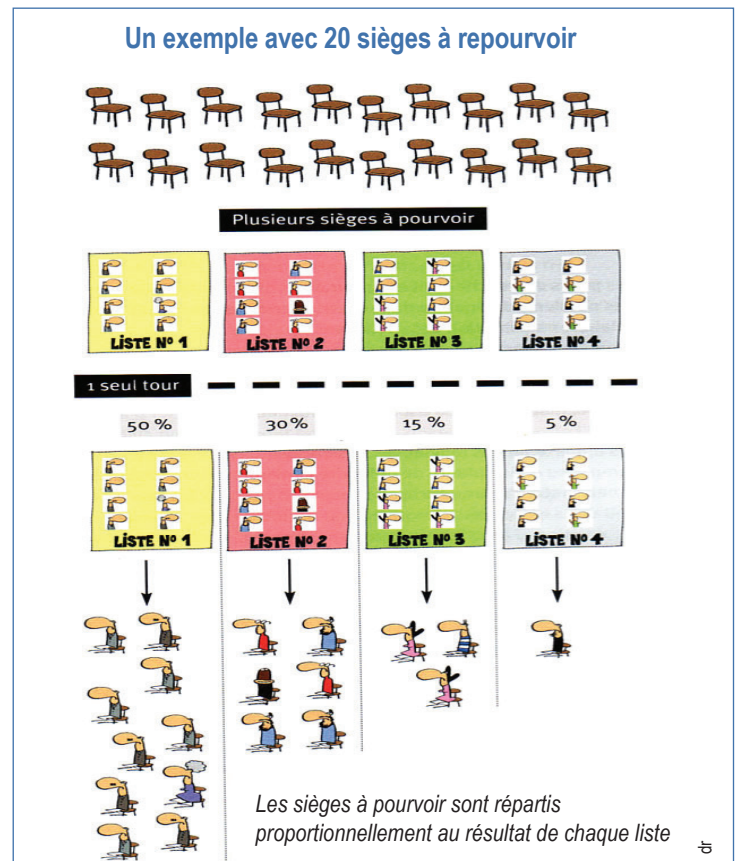
Le scrutin proportionnel permet donc une représentation d'un grand nombre de tendances politiques, proportionnellement à leurs résultats électoraux.

Par opposition, le scrutin majoritaire limite la représentation aux tendances politiques plus fortes. C'est avant tout des personnes qui sont élues.

Le système proportionnel est aujourd'hui utilisé pour les élections du Conseil national, du Grand Conseil et pour les Conseils communaux dans toutes les communes de plus de 3'000 habitants.

Ce nouveau système permet d'avoir des repères politiques, de favoriser le débat et les projets d'envergure, d'intégrer la politique communale dans un cadre régional et cantonal, de clarifier le profil des candidats et de favoriser la préparation des séances communales.

François Bryand  
Syndic



## DÉCHETTERIE EN MESSERIN: OUVERTURE HIVER 2015



Début du chantier de construction. L'ouverture de la déchetterie est estimée au courant du mois de novembre 2015.



# ... & SERVICES COMMUNAUX

## BRÈVES

### PubliBike

**Voyager en transports publics tout en effectuant la dernière étape de votre trajet en vélo traditionnel ou électrique: telle est la vision de PubliBike.**

Nous vous informons qu'une borne à vélo est disponible à l'arrêt de bus, anciennement Au Village. Vous pouvez donc venir chercher votre carte DayBike (validité de 24 heures) au prix de CHF 10.- auprès du Greffe municipal,



du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour les autres abonnements SwissBike, RegioBike, Swiss BusinessBike et BusinessBike régional ainsi que pour toute autre information, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.publibike.ch](http://www.publibike.ch).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bon moment de détente à vélo dans notre belle région.

**Violeta Seematter, Municipale**

## SERVICE DES MANIFESTATIONS

**Définition d'une manifestation:** «Constituent une manifestation, les activités, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'information, politique, sportif, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public, situés sur le territoire pranginois.

Sont également considérés comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre public.»

**Les démarches en bref:** Toutes les manifestations doivent être autorisées par la Commune. Pour certains événements, des autorisations cantonales sont nécessaires (implication de plusieurs communes, présence d'animaux, accès au lac, utilisation accrue de la voie publique, etc.). Faites votre demande de manifestation par le biais du Portail

cantonal des manifestations (POCAMA). En cas de doute, nous vous renseignerons volontiers.

Il est recommandé de faire la demande d'autorisation au moins un mois à l'avance et, pour des manifestations de grande ampleur, entre trois et six mois.

**Pour organiser une manifestation à Prangins, les étapes suivantes sont à respecter:** Toute demande d'autorisation doit parvenir au Service Manifestations, Madame Donatella Orzan, via le formulaire disponible sur notre site internet: [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch) – espace manifestations.

Quand une manifestation implique une location de salle, votre demande sera transférée directement auprès de Madame Virginia Tschopp, du Service Environnement, Bâtiments, Infrastructures et Espaces verts (SEBIE), qui vous contactera afin de vous renseigner sur les différentes modalités liées aux locations.

**Violeta Seematter, Municipale et Donatella Orzan, Cheffe de service**



De g. à dr.: Mmes Virginia Tschopp et Donatella Orzan

## CARNETS EN COULEUR

Grass Gabriel 01.10.2014  
Henderson Lucas 31.10.2014  
Vuniqi Dilan 16.11.2014  
Alba Christian 21.11.2014

Bickel Mathilde 04.12.2014  
Duncan Oscar 06.12.2014  
Tailleis Andrea 06.01.2015  
Benkorachi Isaac 13.01.2015

Planchon Margot 16.01.2015  
Baird Alina 07.03.2015  
Schlup William 29.03.2015



Miech Martial 03.12.2014  
Müller Isabelle 12.12.2014

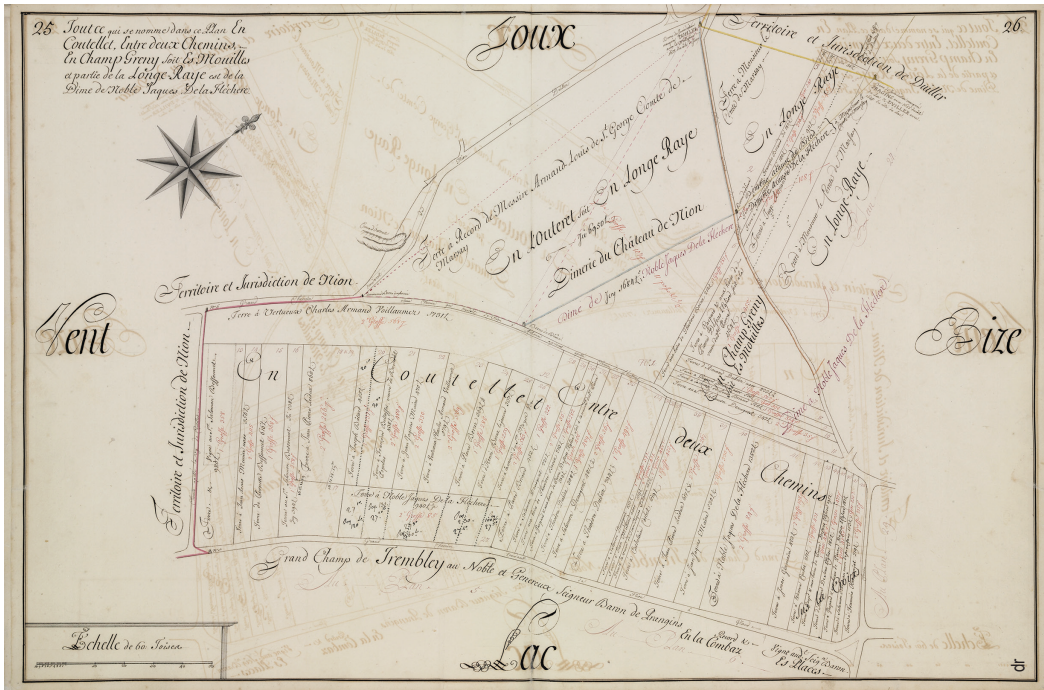


Forestier Marcel 07.02.2015  
Gétaz Eric 20.03.2015





## «ENTRE-DEUX-CHEMINS»: VERS UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ



Secteur «Entre-Deux-Chemins» sur une carte historique datée de 1743 (extrait du *Recueil de plans connus sous le nom «La Grosse Le Coultre»*, Archives Cantonales Vaudoises)

**Le secteur «Entre-Deux-Chemins», une portion de territoire qui s'étend du site industriel Novartis (GSK depuis peu) à la Carrosserie Lauber, a retenu toute l'attention de vos autorités ces derniers mois.**

De zone constructible, dédiée jusqu'ici à l'industrie, ce périmètre, figurant à titre de zone mixte dans le plan directeur de Prangins comme dans le Schéma Directeur de l'Agglomération nyonnaise (SDAN), est donc destiné à accueillir, à moyen terme, des habitats et des emplois. Pour que ce changement devienne effectif, il y a lieu de passer par une procédure de planification.

**En 2012 - 2013, La Municipalité a mené, en collaboration avec les services cantonaux et Régionyon des études test le long de la route de l'Etraz (de Novartis à la Tour d'eau) pour déterminer globalement les besoins en espaces publics (routes, pistes cyclables, trottoirs, arrêts de bus) et la densité de nouveaux quartiers.**

Ces éléments ont été intégrés à un cahier des charges remis à quatre bureaux d'urbanisme mis en concurrence pour l'obtention du mandat de planification du secteur «Entre-Deux-Chemins».

Un jury constitué d'architectes, d'urbanistes, de spécialistes de la mobilité, de représentants des propriétaires - les entreprises Novartis et Denogent - et de délégués des autorités communales, appuyé par des experts en environnement et programmation immobilière, a siégé le 10 novembre 2014 et le 26 mars 2015.

Objectif: sélectionner le bureau proposant le concept d'urbanisation le plus pertinent pour cette zone.

**Que veut dire «pertinent» alors que les avis concernant le développement urbanistique sont multiples et que les sensibilités divergent souvent sur de nombreux points?**

La Municipalité et les propriétaires se sont mis préalablement d'accord sur les principes fondamentaux d'un développement durable. Ainsi, l'ensemble des aspects environnementaux, économiques et sociaux, tant lors du déroulement du projet que dans sa phase d'exploitation, ont été pris en compte. La conception et la réalisation d'un quartier durable impliquent un esprit d'innovation qui ne se limite pas à «faire un quartier

comme un autre» où l'on a simplement amélioré les aspects environnementaux.

**Ainsi, il a paru évident que l'identité du futur quartier trouverait sa source dans l'environnement socio-économique existant.**

Sa mixité sera intergénérationnelle et sociale, déterminée selon les revenus et les modes de vie. Concrètement, le cahier des charges pour le développement de ce quartier prévoit des logements familiaux locatifs, des propriétés par étage, des logements seniors et pour étudiants.

**Des commerces de proximité**, tels que pharmacie, poste / banque, épicerie, kiosque, coiffeur trouveront leur place dans ce contexte (pas d'installations à forte fréquentation comme des centres commerciaux ou stations de service).

**Des espaces pour des équipements**, tels que crèche, jardin d'enfants, centre de santé et centre de loisirs (activités culturelles et associatives) sont réservés. Des bureaux et des activités artisanales compatibles avec le logement viennent compléter le programme.

**La densité?** Conditionnée lors des études test par une vision qualitative et, compte-tenu du fait que le périmètre concerné est proche de la ville voisine, la densité est définie dans le cahier des charges comme moyenne à moyenne élevée.



Dialoguant entre la ville et la campagne, répondant de manière harmonieuse et adéquate aux critères définis dans le cahier des charges, c'est la proposition «In Between» du bureau «Farra & Zouboulakis architectes» qui a été retenue par le jury.

Ce concept servira de base à la création du futur plan de quartier. Un plan qui suivra la procédure légale avant son entrée en force, soit: préavis cantonal, mise à l'enquête publique, aval du Conseil communal et approbation du Conseil d'Etat.

Il convient ici de se réjouir de l'ouverture d'esprit des propriétaires concernés qui ont adhéré sans réserve à la démarche qualitative proposée par la Municipalité et qui l'ont soutenue financièrement.

**Aujourd'hui, Prangins dispose d'un concept de base qui devrait évoluer vers le développement d'un quartier bien intégré, propice à une qualité de vie harmonieuse.**

Pour atteindre cet objectif, Autorités communales et propriétaires devront poursuivre leur étroite collaboration dans les phases de conception et de réalisation et «tenir fermement la barre», afin de concrétiser les belles idées de ce projet.

**Martine Baud**  
**Municipale**



*Image du concept de développement urbain, proposé par le projet lauréat, décrivant le futur quartier destiné à accueillir environ 650 habitants et emplois.*



## LA PREMIÈRE ECOLE DE PRANGINS

En 1825, le canton de Vaud est, depuis une vingtaine d'années, rattaché à la Suisse. Toutes ses institutions subissent une profonde réorganisation, conséquence en fait de la révolution française et de l'époque napoléonienne.

A Prangins, la décision est prise de créer une école. C'est une nouveauté pour notre village: il faut donc tout organiser, et notamment définir les fonctions de l'enseignant, appelé en ce temps-là le régent. Une commission est nommée, elle établit le document suivant en date du 15 novembre 1825 (Registre du Conseil municipal, Vol A7, page 73 et suivantes):

*Fonctions et traitement du Régent de la première Ecole de Prangins*

1. Le Régent de la première Ecole de Prangins devra tous les dimanches lire à l'Eglise les commandements et conduire le chant des psaumes. Les jours de communions et de fêtes lira de plus l'Ecriture Sainte avant le son de la cloche. Selon l'usage établi et ce qui lui sera prescrit par M. le Pasteur, il sera aussi chargé des prières du dimanche et du mercredi. Il fera l'appel des disciples à l'Eglise.

2. Il enseignera aux enfants de son école la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et le chant des psaumes. Il leur donnera en outre les premiers principes de l'instruction religieuse, selon les directions qu'il recevra de M. le Pasteur et s'appliquera de tout son pouvoir à les former à la Piété et aux bonnes mœurs, tant par ses leçons que par une conduite exemplaire.

3. Il surveillera autant que possible la conduite des enfants, même hors de l'école, pour empêcher qu'ils ne commettent aucun dégât et ne se permettent aucun jeu dangereux ou indécent, et leur donnera des principes d'honnêteté et de décence.

4. A l'exception des vacances ci-après réservées, le Régent tiendra tous les jours ouvriers deux écoles par jour à savoir en hiver (commençant à la St-Martin et finissant à Pâques) depuis huit heures à midi le matin et depuis une heure à quatre le soir. Et en été (commençant à Pâques et finissant à la St-Martin) depuis sept à dix heures le matin et depuis midi à deux heures le soir. (...)

5. Il aura huit jours de vacances après la visite de l'école du printemps, quinze jours aux moissons et quinze jours aux vendanges dont l'époque sera déterminée par M. le Pasteur de concert avec M. le Syndic de la commune. De plus, il ne tiendra pas d'école après-midi du jeudi et du samedi, et des jours de foire de Nyon et ceux des grandes revues. Il ne pourra prendre aucun

congé qu'avec l'agrément des ses supérieurs et pour des raisons valables.

6. Il jouira du logement et du jardin de la Commune affecté à son poste. Il retirera en outre de la Commune trois cents cinquante francs de pension annuelle, payables par quartiers, à la charge de chauffer la classe en hiver.

7. Il lui sera permis de tenir des pensionnaires, en tant qu'ils ne nuiront en rien à l'instruction publique. Pour cet effet, le nombre en sera déterminé suivant les circonstances par M. le Pasteur et le Conseil municipal.

Vu la vacance à la régence jusqu'à la repourvue, il a été convenu conjointement avec M. le Pasteur que le sieur Louis Abram Denogent prend l'engagement de desservir les fonctions attachées à la première Régence pendant le temps de sa repourvue, le traitement fixé à raison du temps de son service.

**Ces lignes mettent en évidence la forte influence qu'avait l'Eglise dans la marche de nos villages au début de XIX<sup>e</sup> siècle.**



La Passade

**Douze candidats se sont présentés pour cette fonction de premier régent.** La sélection a été faite par M. le Pasteur à l'aide des thèmes suivants, dans cet ordre:

- Lecture de la Sainte Bible
- Connaissance de la liturgie
- Chant des Psaumes (chaque candidat a dû chanter un psaume différent)
- Orthographe
- Ecriture (1 ligne en gros, 3 lignes en moyenne, le reste en courante)
- Arithmétique.

Après présentation à la Municipalité des deux meilleurs candidats, M. le Pasteur a envoyé les noms et documents au Conseil Académique à Lausanne. Celui-ci a finalement nommé David Francis Isaac Louis Champendal, de Ballens, comme 1<sup>er</sup> régent. De plus, il a limité les heures d'école en hiver à six heures par jour, et non sept comme prévu par le pasteur (de 8h à 11h au lieu de 8h à 12h).

Les cours se donnaient très probablement dans le premier bâtiment communal: il s'agit du bâtiment appelé aujourd'hui la Passade, en cours de rénovation actuellement (derrière l'Auberge communale).

**Jean-Pierre Humm**  
**Archiviste**



Les débats du Conseil communal ont porté sur les points suivants

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2014

**Préavis No 64/14 – Budget communal 2015.**

**Préavis accepté à l'unanimité, tel qu'amendé.**

SÉANCE DU 31 MARS 2015

**Préavis No 65/15 – Modification du Règlement du Conseil communal.**

**Préavis accepté à l'unanimité, tel qu'amendé.**

**Préavis No 66/15 – Demande d'un crédit de CHF 62'500.- pour l'adaptation de deux carrefours à feux sur la route Suisse pour prioriser la ligne TPN 10.811 prolongée jusqu'à Gland.**

Les coûts et l'utilité de ces adaptations ne faisant de loin pas l'unanimité au sein du Conseil, la Municipalité décide de retirer ce préavis séance tenante. **Un nouveau préavis sera déposé ultérieurement.**

**Préavis No 68/15 – Convention instituant une entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale.**

**Préavis accepté à l'unanimité, avec corrections.**

SÉANCE DU 6 MAI 2015

**Préavis No 70/15 - Réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et consorts «Demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux».**

**Le Conseil communal a pris acte de la réponse de la Municipalité.**

Retrouvez les procès-verbaux des différentes assemblées du Conseil communal sur le site internet [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch).

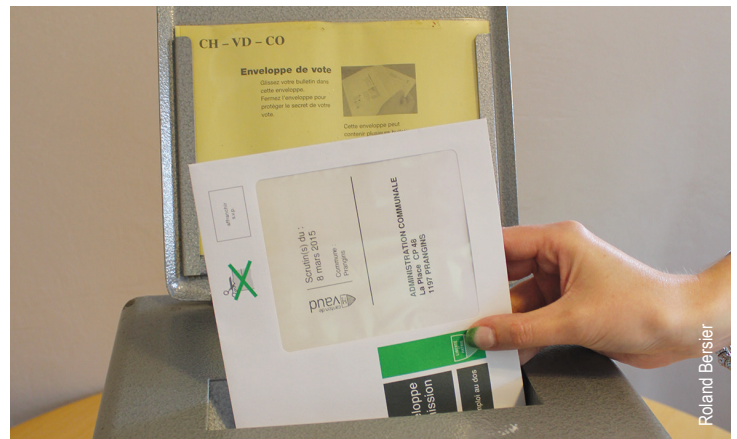
Le Conseil communal sera amené à traiter les préavis suivants lors de ses prochaines séances:

- Reconstruction du Pont de la Redoute (en discussion actuellement avec la Commune de Nyon),
- Règlement relatif aux transports scolaires,
- Construction du trottoir de la route de la Bossière,
- Démarche participative pour la requalification du cœur de Prangins,
- Réponse à la motion de M. Y. Bucciol, «Politique communale en matière de transports publics»,
- Construction d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et 3 salles de classe sur le site de la Combe,
- Travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment dénommé «Ancienne administration», afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque,
- Amélioration du système de «vidéosurveillance» sur le site du port des Abériaux et règlement y relatif,
- Rapport de gestion et comptes 2014,

- Acquisition du bien-fonds de la Confédération dit «En Pérouse»,
- Demande de crédit pour l'organisation d'études-test RDU,
- Révision du tarif des émoluments «Police des constructions et Aménagement du territoire».

### Carnet de deuil

*Le Conseil communal a eu le triste devoir d'annoncer le décès de M. Eric Gétaz, Conseiller communal depuis plus de 30 ans. Impliqué au sein de nombreuses commissions, son engagement exemplaire a été salué.*



### Votations fédérales du 8 mars 2015

Les électrices et électeurs de Prangins ont:

- **Refusé l'initiative populaire «Aider les familles!»,** à raison de 304 oui contre 818 non. Taux de participation: 51.41 %
- **Refusé l'initiative populaire «Taxe sur l'énergie»,** à raison de 45 oui contre 1'074 non. Taux de participation: 51.13 %

**Les séances du Conseil communal sont publiques et débutent à 20h00 précises au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Commune.**

### Prochaines séances:

Vendredi 26 juin (à 18h00); Mercredi 23 septembre  
Mardi 27 octobre; Jeudi 10 décembre

N'hésitez donc pas à venir assister aux débats et connaître, en direct, toutes les décisions prises quant au développement de notre charmant village! Chaque citoyen(ne) est le (la) bienvenu(e).

*Une séance d'information, concernant les prochaines élections du printemps 2016, avec l'introduction du système à la proportionnelle à Prangins, sera organisée au courant du mois de septembre 2015, pour l'ensemble des citoyens. Plus d'informations vous parviendront durant cet été.*

**Reynald Pasche**  
**Président du Conseil**



## QUELQUES DATES À RETENIR

### Manifestations municipales

#### Samedi 1<sup>er</sup> août 2015

Site des Abériaux, Fête nationale, Organisation USL

#### Samedi 5 septembre 2015

Maison de Commune, Accueil des nouveaux habitants

#### Judi 3 décembre 2015

Centre des Morettes, Noël des aînés  
Maison de Commune, Accueil des nouveaux citoyens et naturalisés

### Diverses manifestations sur territoire pranginois

#### Dimanche 14 juin 2015

Site des Abériaux, Desti Lac

#### Samedi 20 juin 2015

Aérodrome, Motel movie

#### Vendredi 19 et samedi 20 juin 2015

Site des Abériaux, Tournoi de foot à six, Organisation FC Prangins

#### Samedi 5 septembre 2015

Fête au Village, Organisation SDP

#### Vendredi 12 et samedi 13 septembre 2015

Château de Prangins, Journée du Patrimoine

#### Dimanche 27 septembre 2015

Château de Prangins, Déjeuner sur l'herbe

#### Judi 10 décembre 2015

Centre des Morettes, Thé des aînés

### Conseil communal 20h00, Maison de Commune

Vendredi 26 juin 2015 (18h00)

Mercredi 23 septembre 2015

Mardi 27 octobre 2015

Judi 10 décembre 2015

*Les séances du Conseil sont publiques.*

### Votations fédérales et cantonales

Maison de Commune

Dimanche 14 juin 2015

Dimanche 18 octobre 2015

### Dates « multiples »

#### Gym des aînés

Tous les mardis de 15h00 à 16h00, Salle du Conseil communal

#### Tables d'hôtes pour Seniors (sur réservation)

*Pro Senectute*

«La Terrasse», Route du Curson 16  
chez M. Argimiro Perez Estrada

Les mercredis 1<sup>er</sup> juillet, 2 septembre, 7 octobre 2015,  
4 novembre et 2 décembre 2015 à 12h00

«Un brin de partage», Route de Bénex-Dessus 3  
chez Mme Agi Severino

Par manque de participation, la table d'hôte n'a pas été reconduite.

#### Atout-coeur

Centre communal des Morettes  
de 14h30 à 17h30

Les jeudis 25 juin, 24 septembre, 29 octobre et 26 novembre 2015

### Commission culturelle

*Dates retenues pour les spectacles*

#### Mercredi 21 juin 2015

Site des Abériaux  
Fête de la musique

#### Samedi 28 novembre 2015

Centre communal des Morettes  
Spectacle humoristique

### Activités manuelles et créatrices

Foyer du Centre communal des Morettes  
Les mercredis de 13h30 à 17h30

Jun		17 juin 2015
Août		26 août 2015
Septembre	9 septembre	23 septembre 2015
Octobre	7 octobre	28 octobre 2015
Novembre	11 novembre	25 novembre 2015
Décembre		9 décembre 2015

## IMPRESSUM

**Editeur:** Municipalité de Prangins, La Place, C.P. 48, 1197 Prangins

**Responsable:** Cyrille Perret **Coordination:** Roland Bersier **Contact:** greffe@prangins.ch

**Graphisme:** Frédérique Guenin, 1269 Bassins

**Impression:** Imprimerie Contact, Rte de Duillier 18, 1260 Nyon

Reproduction autorisée avec l'accord écrit de l'éditeur